

La Zone euro, noyau fédérateur de l'Europe

Dusan Sidjanski

Reçu le 26.11.2015 – Accepté le 07.02.2016

Título / Title / Titolo

La zona euro, nucleo federativo de Europa
The Eurozone: Europe's Federative Core
La zona euro, nucleo federativo dell'Europa

Résumé / Resumen / Abstract / Sommario

L'Union Européenne manque clairement d'Union politique. Seule une Union politique pourrait promouvoir une vision globale à l'intérieur de l'UE, qui contrasterait avec l'approche actuelle, trop étroite et trop centrée sur l'économie et la finance. Le fonctionnement de la Zone euro, qui devrait représenter le noyau dur de l'Union, reste paradoxalement intergouvernemental. Il est donc important d'aligner la Zone euro sur ce qui constitue le régime général du traité de Lisbonne : la méthode communautaire. Les institutions de la Zone euro devraient plus s'inspirer des institutions ordinaires de l'Union, avec une Commission et un Parlement jouant leur rôle. Cette évolution peut être conduite par la voie des « coopérations renforcées » dans la perspective d'une Union fédérale. L'article contient une série de propositions visant à jeter les bases d'un noyau fédéral européen au sein de la Zone euro.

A la Unión Europea claramente le falta una Unión política. Sólo dicha Unión política podría promover una visión global dentro de la UE, que está hoy centrada en las cuestiones económicas y financieras de un modo sectorial. El funcionamiento actual de la Eurozona, que debería representar el núcleo duro de la Unión, continúa siendo, de un modo paradójico, intergubernamental. Es pues importante hacer encajar la Eurozona con aquello que constituye el régimen general del Tratado de Lisboa: el método comunitario. Las instituciones de la Eurozona deberían inspirarse más en las instituciones de la Unión, con una Comisión y un Parlamento que desempeñen su papel. Esto puede conseguirse a través de un procedimiento de « cooperación reforzada », desde la perspectiva de una Unión federal. El presente artículo contiene una serie de propuestas para la transformación de la Eurozona en el núcleo federal de Europa.

In the EU, there is a clear lack of political Union. Only a political Union would be able to promote a global vision inside the EU, which is too focused on a sectoral, economic and financial approach. The current functioning of the Eurozone, which should represent the very core of the Union, remains paradoxically intergovernmental. It is thus important to align the Eurozone with the standard practice of the Lisbon Treaty: the community method. The institutions of the Eurozone should be inspired more by the institutions of the EU, with the Commission and the Parliament playing their part. This can be done through the procedure of « enhanced cooperation », in the perspective of a federal Union. The present article contains a number of proposals to transform the Eurozone into a federal core of Europe.

L'Unione europea manca chiaramente di Unione politica. Solo un'Unione politica potrebbe promuovere una visione globale all'interno dell'UE, che sarebbe in contrasto con l'approccio attuale, troppo riduttivo e troppo concentrato sull'economia e la finanza. Il funzionamento della zona euro, che dovrebbe rappresentare il nucleo duro dell'Unione, resta paradossalmente intergovernativo. E' quindi importante allineare la zona euro a quello che rappresenta il regime generale del Trattato di Lisbona: il metodo comunitario. Le istituzioni della zona euro dovrebbero maggiormente ispirarsi alle istituzioni ordinarie dell'Unione, con una Commissione e un Parlamento che svolgano il loro ruolo. Questa evoluzione può essere condotta attraverso la via delle « cooperazioni rafforzate », nella prospettiva di un'Unione federale. L'articolo contiene una serie di proposte che mirano a gettare le basi di un nucleo federale europeo all'interno della zona euro.

Mots-clé / Palabras clave / Keywords / Parole chiave

UE, zone euro, union politique, méthode communautaire, coopération renforcée, union fédérale

UE, zona euro, unión política, método comunitario, cooperación reforzada, unión federal

EU, Eurozone, political union, community method, enhanced cooperation, federal union

UE, zona euro, unione politica, metodo comunitario, cooperazione rafforzata, unione federale

L'Union Européenne est aujourd'hui malade d'un manque d'Union politique. J'en veux pour preuve les menaces dont elle est l'objet auxquelles elle a des difficultés à faire face : la crise ukraino-russe, l'État islamiste, la guerre en Syrie, la vague des migrants. À ces menaces extérieures s'ajoutent les crises intérieures socio-économiques, les effets de l'austérité imposée, l'irruption de nationalismes, de populismes et d'extrémismes. Ainsi voit-on une avalanche d'attaques contre l'Union exposant sa fragilité du fait du manque d'une fédération politique. Cette Union souffre de maladie infantile depuis l'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED) et de la Communauté Politique Européenne. Dans cette crise généralisée, ce constat s'impose : le fer de lance qu'est l'eurozone ne pourra survivre, selon la leçon de l'histoire des monnaies, sans une Union politique. Mais en attendant Godot, il est urgent d'entreprendre les réformes de la Zone euro. D'autant que paradoxalement, ce noyau d'avant-garde fonctionne selon la méthode surnommée faussement intergouvernementale. À côté de ses nombreuses déficiences, celle-ci exige l'unanimité et aboutit à l'hégémonie des grands dont l'Allemagne. Les récents marchandages avec la Grèce en témoignent. D'où la nécessité de réformes dont les premiers pas consisteraient à rendre la Zone euro conforme au traité de Lisbonne dont elle fait partie. Au lieu de créer de nouvelles institutions, il serait logique d'avoir recours à celles de l'Union, dans leur dimension réduite aux membres de la Zone et selon les règles de la « coopération renforcée ». Dans cette optique, le noyau qu'est la Zone demeurerait ouvert aux autres membres de l'UE ayant la volonté et la capacité d'y adhérer.

Un premier exemple peut être trouvé dans l'institution d'un « sommet » de la Zone qui serait de fait un Conseil des 19.

Nous subissons donc encore les conséquences de l'échec de la CED en 1954 qui constitua un tournant : la construction européenne s'est alors repliée sur la sphère économique, malgré quelques tentatives (dont celle du Général de Gaulle en 1961 avec le Plan Fouchet) pour lui donner un contenu politique, qui ont toutes globa-

lement échoué. Depuis lors, l'Union Européenne est boiteuse, incomplète et souffrant de maladie infantile.

Or, aujourd'hui, il est important de prendre conscience que l'euro ne survivra pas sans une Union politique. Car c'est seulement cette Union politique qui permettrait de dépasser la vision essentiellement économique et financière qui est aujourd'hui prédominante. Alors que le politique ferait prévaloir une vision globale, qui est nécessaire, l'approche économique et financière, comme dans le cas des débuts de la construction du marché commun après 1957 avec le traité de Rome, procède essentiellement secteur par secteur, sans introduire cette dimension globale. Ce fut la stratégie qui a été adoptée par Jean Monnet à la suite de la crise engendrée par le refus de la CED en 1954, mais ce serait une erreur que de l'ériger en méthode absolue.

La crise qui s'est installée depuis 2008 a augmenté l'écart entre la méthode communautaire d'une part, et la méthode intergouvernementale d'autre part qui s'est trouvée renforcée. Paradoxalement, la régression caractérise la prise de décision dans la zone euro qui pourtant est censée être le noyau dynamique de l'intégration. Il y a là une contradiction majeure : le noyau en principe le plus avancé, le « groupe pionnier » selon le Président Chirac (ou l'« avant-garde » d'après le Président Delors), fonctionne essentiellement selon des marchandages entre gouvernements décidant à l'unanimité suivant une procédure qui exclut les deux institutions sur lesquelles repose la méthode communautaire, à savoir la Commission et le Parlement européen. A ce jeu de la négociation intergouvernementale, ce sont les États les plus puissants qui font valoir leurs points de vue, alors que la méthode communautaire permet de mieux faire respecter les intérêts des petits et moyens États. En effet, il ressort de nombreuses études et témoignages que la Commission est la meilleure garantie de l'intérêt général européen, et partant des intérêts des petits et moyens États, alors que la méthode intergouvernementale fait souvent prévaloir les intérêts des grands États. On constate ainsi que la Zone euro est dominée par la vision rigoriste de l'Allemagne et notamment de son Ministre des Finances Wolfgang Schäuble, qui défend

une politique d'austérité qui a amputé de 25 % le PIB de la Grèce au cours de la période de crise.

Le résultat, c'est que la Grèce se trouve aujourd'hui dans une situation tragique. Même la police et l'armée souffrent de l'austérité imposée par la Zone euro et ont du mal à maîtriser la situation. Un autre point important est que le traité de Lisbonne ainsi que les politiques d'austérité en vigueur dans la Zone euro ne prévoient que des *sanctions* et des coupures de budget, de salaires et de pensions. Or le problème majeur n'est pas de sanctionner, mais de donner un nouvel élan à la Grèce. C'est ainsi qu'on en est arrivé tout simplement à l'idée d'un « Grexit », c'est-à-dire que l'on réfléchissait à comment faire sortir un pays de la zone euro, ce qui est démentiel ! Car si la Grèce sortait, il y aurait évidemment des risques de contagion à des pays comme l'Espagne ou le Portugal, voire à d'autres. De surcroît, ce serait le reflet du manque de solidarité et la preuve que l'intégration n'est pas irréversible.

Voilà ce qui arrive lorsque les technocrates prennent le pas sur le pouvoir politique, faute d'Union politique. D'autres exemples de cet engrenage négatif dans lequel se trouve coincée aujourd'hui l'Union Européenne viennent à l'esprit : tout particulièrement la politique extérieure, la sécurité et la défense.

Si l'on se réfère à l'Ukraine, on constate que le « Partenariat oriental » mis en place en 2008 a été mal conçu, puisqu'il exclut la Russie qui a de nombreuses relations de tous ordres avec les six pays concernés par ce partenariat. Cette démarche a pour effet de produire des tensions au sein du Partenariat « UE-Russie », d'établir des sanctions mutuellement dommageables et de pousser la Russie vers la Chine. Cette politique sans vision ne fait que renforcer le pôle de Shanghai.

S'agissant de la défense, on ne peut qu'être très critique de la proposition faite par le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, d'une défense européenne commune dirigée contre la Russie, comme s'il n'y avait pas d'autres menaces ! Par ailleurs, il faudrait lui rappeler que l'idée d'une défense commune, d'une armée européenne, n'est pas comparable à la Banque Centrale Européenne (BCE), mais qu'elle nécessite un

pouvoir politique dont Jean-Claude Juncker a omis de parler.

Il est primordial de renforcer la capacité de la Zone euro qui fonctionne aujourd'hui sur le mode intergouvernemental, lors que cela devrait être le noyau d'une future fédération européenne. Il faut donc renforcer à la fois les structures de la Zone euro, sa capacité et son efficacité tout en y introduisant de la transparence.

On est en plein paradoxe, car le traité de Lisbonne a élargi le champ de la méthode communautaire qui permet à la Commission de faire des propositions au Parlement européen et au Conseil qui décident par codécision à la majorité qualifiée. Mais cela ne s'applique pas à la Zone euro qui fonctionne encore à coups de « sommets » comme une organisation interétatique, ce qui n'est pas du tout adapté à ce qu'est la Zone euro en réalité : l'avant-garde du processus européen qui depuis longtemps a dépassé le cadre interétatique. C'est pourquoi je propose d'introduire la méthode communautaire au sein des organes de la Zone euro. À ce titre, je suggère :

- Une prise de décision à la majorité qualifiée (et non à l'unanimité comme aujourd'hui) ;
- Un Président de la Zone euro qui serait élu pour plusieurs années à la majorité simple et qui serait garant de la continuité ;
- Une approbation de la nomination du Président par le Parlement européen en formation « Zone euro », c'est-à-dire que seuls les députés des pays membres de la Zone euro (19 aujourd'hui, sur un total de 28 pour l'UE) auraient droit de vote ;
- La création d'une Commission de la Zone euro sur le modèle de la Commission européenne, mais composée seulement des 19 membres de la Zone.

Je pense qu'un groupe de pays comme la France et la Grèce notamment, avec l'apport de l'Italie, pourrait initier une telle proposition.

Un point important qu'il faut rappeler, c'est que le traité de Lisbonne a été négocié avant la crise de 2008, et qu'il ne comporte pas de mécanismes spécifiques pour faire face aux crises, ce qui est évidemment une carence dans le contexte actuel. Au moment de son entrée en vigueur coïncidant avec l'éclatement de la crise, ne fallait-

il pas prévoir un ajout avec des mesures anti-crisis ? Car la crise, puis les mesures d'austérité, ont non seulement entamé le dynamisme économique de l'Union Européenne, mais également entraîné une dépression sensible dans les opinions publiques qui se détournent de plus en plus de l'idéal européen et qui croient de moins en moins à l'efficacité de l'Union Européenne. La crise économique a ainsi peu à peu conduit à une crise de l'Union Européenne, à cause de son impuissance à produire des résultats positifs pour les populations. Pis, elle a laissé s'instaurer des récessions et des reculs des PIB. En même temps, diverses crises à dimensions variables suivies de tensions intérieures et d'émergences de mouvements extrémistes, populistes et europhobes se sont multipliées. Avec pour cible principale l'Union Européenne et l'austérité. La régression a remplacé les promesses d'une Europe unie.

Une Union politique permettrait de développer une vision à long terme. De ce point de vue, il faut réfléchir à y associer les régions. On voit ce qui se passe en Écosse, en Catalogne, etc... Ne faudrait-il donc pas prévoir, comme le souhaitait Denis de Rougemont, au sein de l'Union Européenne un véritable Sénat des Régions aux côtés du Parlement européen (les peuples) et du Conseil (les États) ?

L'Union politique signifie également le souci du social, à savoir :

- le souci en premier lieu du citoyen, accompagné du
- souci de la solidarité

L'Union politique impliquerait une vision globale de la construction européenne qui contrasterait avec les habituelles négociations de marchands de tapis comme on le voit encore aujourd'hui dans le cas de la Grèce.

Enfin, elle rendrait possible, pour relancer l'économie, le recours aux « eurobonds » qui pourraient servir notamment à investir dans la recherche et les innovations, dans l'éducation et la formation et le développement des foyers créateurs au sein des PME. C'est-à-dire dans un ensemble de facteurs cruciaux pour la révolution sociale de l'Europe au XXI^e siècle.

Les États membres de la Zone euro sont confrontés à un choix politique de grande portée : s'engager dès

que possible sur la voie de l'Union politique fédérale ou accepter l'éclatement de la Zone euro et la mort de l'euro. Depuis l'apparition de la monnaie il y a quelque trois millénaires, nous savons que battre monnaie est un acte souverain, symbole du pouvoir politique. Aucune monnaie n'a historiquement survécu à notre connaissance sans souverain politique.

D'où l'urgent besoin de consolider la Zone euro et de la doter d'*instruments* et de *processus de décision efficaces*, ainsi que de l'encadrer par une *Union fédérale*. Seul un pouvoir politique sous la forme d'une Fédération européenne est en mesure d'assurer la sortie de la crise, l'avenir de l'euro et le développement de l'Union européenne. C'est aussi la seule façon pour l'Europe de renforcer sa place au sein de la nouvelle répartition des pouvoirs au niveau mondial.

La mise en œuvre d'une Fédération européenne à 19, ouverte aux autres membres de l'Union, doit permettre d'adopter une approche globale en lieu et place des actions incoordonnées prises de cas en cas. Elle constitue un *renversement de perspective* en fonction d'un *projet européen*, accompagné d'un retour à des politiques équilibrées et de solidarité. La position de la Chancelière Merkel vient à l'esprit : très opposée dans la situation actuelle à l'émission d'eurobonds, elle s'est déclarée prête à l'envisager dans le cadre d'une union politique.

1. De l'intergouvernemental à la méthode communautaire

Paradoxalement, la Zone euro, noyau fédérateur et pionnier, continue à fonctionner à l'intergouvernemental alors que l'Union des 28 recourt largement à la méthode communautaire. Aussi faudrait-il dès à présent rattraper ce retard en utilisant la coopération renforcée ou en adoptant de nouvelles modalités de fonctionnement, comme dans l'exemple du Sommet des 19. Ces retouches auraient pour effet d'*accroître l'efficacité du processus de décision*, la *participation du Parlement européen* et la *transparence*. Ainsi ce sous-ensemble de l'Union européenne qu'est la Zone euro bénéficiera des *progrès inscrits dans le traité de Lisbonne*, à savoir la *majorité qualifiée*, la *codécision sur proposition de la*

Commission, la double présidence, etc. Il s'agirait d'adapter ces avancées à la dimension de la Zone.

Depuis le début de la crise, la Zone euro, au lieu de développer une vision large et politique, s'est recroquevillée sur une approche étroitement financière. Elle est gérée par l'Eurogroupe composé de ministres des finances à l'exclusion des ministres des affaires économique-sociales et des institutions communautaires. La Commission et le Parlement européen y sont marginaux, ce qui nuit à un rééquilibre tenant plus compte de l'ensemble des États membres, petits ou moyens. De surcroît, en l'absence de propositions de la Commission, il n'y a pas de responsabilité de l'Eurogroupe devant le Parlement européen de la Zone euro.

En revanche, tout est agencé à la mode intergouvernementale qui assure la domination des grands pays, notamment ceux qui sont financièrement les plus puissants.

1.1. Le Sommet de la Zone euro deviendrait le « Conseil européen de la Zone euro »

Le Conseil de l'Union a défini la structure et le fonctionnement du Sommet des 19 dès janvier 2014. Son Président assure la préparation et la continuité des travaux en étroite collaboration avec le Président de la Commission, et sur la base des travaux préparatoires effectués par l'Eurogroupe. Or l'Eurogroupe est en réalité un Conseil des ministres des finances doté d'une vision étroite.

Remplaçant le Sommet de la Zone euro (l'idée de « Sommet » véhiculant un concept trop traditionnel), le Conseil européen de la Zone euro comprend les Chefs d'État ou de gouvernement de la Zone, ainsi que le Président de la Commission. Le Président de la BCE est invité tandis que les présidents de l'Eurogroupe et du Parlement européen peuvent être invités. Les Chefs d'État ou de gouvernement dont les États ont ratifié le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance participent aux discussions sur la compétitivité, la modification de l'architecture de la Zone euro et des règles fondamentales, ainsi que sur des thèmes spécifiques.

1.2. Un Président du Conseil européen de la Zone euro

À l'instar du Président du Conseil européen, le Président de la Zone euro est désigné par les membres du Conseil de la Zone euro à la *majorité simple*. Cette procédure qui est calquée sur celle du Conseil européen se déroule en même temps et, selon toute probabilité, aboutira à la désignation d'une seule personne chargée des deux présidences. Dans ces conditions, le Président à double fonction sera appelé à garantir une coopération harmonieuse entre la Zone euro et l'ensemble des membres de l'Union.

Afin d'attribuer davantage de *légitimité démocratique* au Président de la Zone euro, il serait souhaitable que le Conseil de la Zone euro le désigne après consultation des Présidents de la Commission et de la BCE et approbation du Parlement européen. Cette dernière pourra être donnée par un vote à la majorité des députés européens appartenant aux États membres de la Zone euro.

1.3. Processus de décision au sein du Conseil européen de la Zone euro

Le Conseil européen de la Zone euro définit principalement les grandes orientations et donne l'impulsion à leur mise en œuvre par l'Eurogroupe. Tout en recherchant le consensus, il devrait pouvoir prendre des décisions et adopter des déclarations à la *majorité qualifiée* ou renforcée. Cette procédure permettrait d'éviter des vetos et de longs marchandages au sein du groupe pionnier.

Dans le cas d'une crise comme celle de la Grèce, le Conseil européen de la Zone euro intervient en sa qualité de pouvoir politique suprême. Il tranche en dernière instance et est en mesure de casser les décisions de l'Eurogroupe.

Les travaux préparatoires seront confiés au Président du Conseil européen de la Zone euro en étroite collaboration avec le Président de la Commission et le Président de l'Eurogroupe et, dans certains cas, le Président de la BCE.

2. Organisation et fonctionnement de l'Eurogroupe

2.1. Le Président de l'Eurogroupe est issu du Conseil des ministres des finances et des ministres des affaires sociales

Sa désignation par ses pairs doit intervenir sur proposition des Présidents du Conseil de la Zone euro et de la Commission et sur préavis du Parlement européen. Ce préavis est requis en raison de sa fonction de chef de « l'exécutif » de l'Eurogroupe. À ce titre, il serait souhaitable que le sous-groupe Zone euro du Parlement européen puisse exercer le contrôle démocratique sur le Président de l'Eurogroupe. Le Président de la Commission, lorsque ce dernier est originaire d'un État membre de la Zone euro, pourrait être désigné à la présidence de l'Eurogroupe.

Des conséquences de cet aménagement et notamment l'utilisation de la motion de censure devraient être examinées.

2.2. Structure et processus de décision

De préférence, l'Eurogroupe fonctionnerait sous la présidence du Président de la Commission assisté du Vice-président de la Commission chargé des affaires financières. Un deuxième Vice-président devrait être chargé des affaires sociales. Cette troïka assurerait plus d'efficacité et d'harmonie entre les actions aux niveaux de la Zone euro et de l'Union sans multiplier le nombre de présidents.

Les décisions de l'Eurogroupe relèvent, comme celles de l'Union, de deux catégories distinctes : décisions législatives et décisions gouvernementales (ou exécutives).

Dans le premier cas, le processus *législatif* devrait fonctionner sous forme de codécision simplifiée. Le Président de l'Eurogroupe, à la suite des travaux prépa-

ratoires de la Commission dans sa formation à 19 et en consultation avec la BCE, présente des propositions de règlements ou de directives aux ministres des finances et au Parlement européen de la Zone euro représenté par les députés des pays membres de la Zone. Comme le Parlement européen, ceux-ci se prononcent à la majorité. À son tour, l'Eurogroupe au niveau des ministres décide à la majorité qualifiée.

Dans le deuxième cas de décisions de type *gouvernemental*, c'est le degré d'urgence et d'efficacité qui les caractérise. Ces décisions devraient être prises, sur la base des travaux préparatoires de la Commission à l'échelle de la Zone euro et après avis de la BCE, à la *majorité qualifiée*. Elles seront mises en application sous la surveillance du Président et des Vice-présidents compétents de la Zone euro. Si le délai le permet, elles pourraient être précédées d'un avis des parlementaires européens de la Zone euro et, dans certains cas, être soumises à leur préavis. Dans tous les cas, elles devraient être formulées en consultation avec la BCE.

2.3. Rôle de la Banque Centrale Européenne (BCE)

La BCE devra être étroitement associée à la préparation des décisions et à leur mise en œuvre. Dans un avenir proche, la BCE devrait être soumise à une évaluation de son rôle au cours de la crise et dans la phase post-crise. Ce bilan servirait de critère de réforme des compétences de la BCE qui, selon toute probabilité, s'inspirerait des compétences plus larges des Banques centrales d'États membres comme celle du Royaume-Uni, ou de la Federal Reserve américaine. Ces institutions disposent de moyens anti-crise plus substantiels et d'instruments qui leur permettent d'intervenir en relation avec la dette publique ou au sujet de l'émission d'obligations et d'autres leviers de relance économique. Le rayon d'action de la BCE a vocation à assumer un rôle plus positif, de concert avec d'autres institutions et en tenant compte des conséquences politiques et sociales. D'où l'importance d'une vision globale qui incombe au Conseil européen de la Zone euro.

2.4. Décisions urgentes

L'expérience de la crise révèle un grand décalage entre la rapidité des décisions des investisseurs et des réactions des marchés et, par contraste, la lenteur des décisions des institutions européennes. Il serait donc souhaitable de réfléchir à la façon dont un certain nombre de décisions pourraient être prises en urgence par la Commission ou par la BCE, ou bien conjointement par ces deux institutions. Ces décisions ne suivraient pas la procédure longue, mais en revanche seraient entérinées par la suite par les membres du Conseil et du Parlement européen dans leur dimension de la Zone euro.

2.5. Recours à la Cour de justice

Dans des cas litigieux, la Cour de Justice serait habilitée à décider en première instance au niveau des Chambres qui pourraient être composées à majorité de juges appartenant à la Zone euro. Tel pourrait être aussi l'aménagement *ad hoc* pour les arrêtés finaux. Cependant, ces aménagements ne semblent pas s'imposer, la Cour ayant une *vision communautaire* par essence. Quant à la Commission, qui depuis le début de la crise a cherché à proposer sa vision communautaire adaptée à la Zone euro, elle serait plus efficace dans une dimension à l'échelle de la Zone euro.

3. Remarques ouvertes sur l'avenir

En premier lieu, il est urgent de revenir au sein de la Zone euro à la méthode communautaire qui constitue, sauf exception, la règle du traité de Lisbonne. La Zone euro, fer de lance de l'Union européenne, se doit de rattraper son retard sur le traité de Lisbonne.

En utilisant la *méthode communautaire*, la Zone euro se doterait d'une procédure de décision plus efficace, plus rapide et plus équilibrée. En effet, la démarche intergouvernementale est soumise dès les origines de la décision à la domination des grands États membres, et notamment de l'Allemagne en accord avec la France et l'Italie. C'est le scénario qui a jalonné les réactions à la

crise. La nouvelle présidence et une participation plus active de la Commission de la Zone euro à l'élaboration des décisions garantiraient un meilleur équilibre et des choix plus ouverts. La prise de décision à la majorité qualifiée y contribuerait à son tour.

Autour de ce noyau fédérateur s'organiseraient des instruments tels que le Mécanisme Européen de Stabilité et d'autres agences intergouvernementales. Sous l'attraction de la structure et du fonctionnement communautaires ainsi que de la confiance et de la solidarité retrouvées, ces mécanismes et accords pourront être mis en conformité avec la méthode communautaire. Ce pôle renforcé facilitera l'adoption de décisions instaurant un budget de la Zone euro (3 % du PIB), un Fonds de relance ainsi que des unions bancaire et fiscale, sans omettre la dimension sociale.

En conclusion, la Zone euro appliquerait désormais la *méthode communautaire* dans des cas aussi nombreux que possible. Par conséquent, cette réadaptation garantirait une plus grande efficacité, un plus solide consentement ainsi que plus de transparence en recourant à des processus de décision prévus par le traité de Lisbonne. Selon le principe de la « coopération renforcée », la Zone euro pourrait généraliser l'application de la méthode communautaire afin d'assurer non seulement une plus grande efficacité, mais aussi plus de légitimité démocratique et de proximité avec les citoyens européens.

Pour éviter le déclin de l'UE amorcé avec la grande crise, un groupe d'États membres de la Zone euro doit s'engager à reprendre le projet de « noyau dur » proposé en 1994 par les députés CDU Wolfgang Schäuble et Karl Lamers. Leur projet prévoit en priorité un développement institutionnel et l'établissement d'un gouvernement européen au sein d'un noyau fédérateur propulsé par l'intensification qualitative des relations franco-allemandes. Cette avancée suppose aussi le renforcement de la capacité extérieure de l'Union en matière de politique étrangère et de sécurité. L'approfondissement et la consolidation sont déterminés par les progrès de l'Union. J'en appelle à l'auteur de ce projet, actuel Ministre allemand des finances pour qu'avec Angela Merkel et François Hollande, il relance l'idée d'un noyau politique.